



Madame/Monsieur:

Depuis 2012, notre gouvernement a créé un élan vers le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération sous le thème : **Fort. Fier. Libre.** Nous continuons de commémorer des anniversaires d'événements historiques qui ont édifié notre pays et des individus, tels que le bicentenaire de la guerre de 1812, le 100<sup>e</sup> et le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Première et de la Seconde Guerres mondiales, le 50<sup>e</sup> anniversaire du drapeau national du Canada, les Pères de la Confédération, Sir John A. MacDonald et Samuel de Champlain. En route vers 2017, nous améliorons notre connaissance et compréhension de notre histoire et de l'histoire remarquable de notre pays.

Notre gouvernement lance maintenant le *Fonds Canada 150*, une initiative de financement qui a pour but de faire la promotion des valeurs, de la culture et de l'histoire du Canada, de susciter une fierté nationale et de rassembler les citoyens en vue de célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération en 2017. L'objectif du *Fonds Canada 150* consiste à soutenir les initiatives qui seront livrées durant la période du 150<sup>e</sup> anniversaire en 2017, avec une attention particulière accordée aux initiatives qui sauront créer un élan menant au 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada en 2017 et qui auront des conséquences au-delà de 2017.

Ce fond s'adresse à un vaste éventail d'organismes canadiens, y compris les organismes à but non lucratif, les sociétés par actions (dont les projets ne sont pas de type commercial), les écoles, les administrations municipales et leurs institutions.

Le *Fonds Canada 150* soutiendra les activités permettant de :

- Encourager les participants à redonner au Canada grâce à des dons de temps et d'énergie, de manière à laisser un héritage pour l'avenir;
- Donner aux Canadiens des occasions de participer activement et/ou célébrer ensemble, de promouvoir et permettre une meilleure compréhension du Canada, de sa population et de ce que signifie être Canadien; et
- Reconnaître et promouvoir les Canadiens exceptionnels, les lieux, les réalisations et les événements qui continuent de façonner notre pays.

.../2

Les projets admissibles pour les activités communautaires comprennent :

- les activités et événements de célébration ou de commémoration;
- les activités et événements communautaires rassembleurs;
- les activités et événements sportifs et de vie active;
- les expositions, les plaques commémoratives, monuments et installations permanentes;
- les cérémonies d'inauguration de site, les programmes d'interprétation et de tournées;
- les documentaires, le matériel et les activités d'apprentissage;
- les prestations théâtrales ou musicales; et
- les projets ou concours d'œuvres d'art de grande envergure.

Un nombre limité de projets à grande échelle ayant un impact important et qui sont d'envergure nationale seront soutenus par le *Fonds Canada 150* comme des projets-vedettes. Des projets peuvent être considérés comme des projets-vedettes, s'ils sont :

- Spécialement conçu pour célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération ;
- De portée nationale;
- Unique et innovant; et
- Axés sur la participation.

Pour obtenir davantage d'informations sur le *Fonds Canada 150*, y compris pour obtenir le Guide du demandeur et le formulaire de demande, veuillez consulter le site Web du Gouvernement du Canada à [www.canada150.gc.ca](http://www.canada150.gc.ca).

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Shelly Glover, C.P., députée